

CONDITIONNALITE  
**Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)**  
**Maintien des particularités topographiques**

*Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, notamment son article 93 et son annexe II  
Article D615-50-1 du code rural et de la pêche maritime  
Article 4 de l'arrêté modifié du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales*

<b>Formulaire de déclaration préalable de suppression de haie</b>
---

*Rappel préliminaire :*

*En application de la conditionnalité des aides, tout travail sur les haies devra intervenir en dehors de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet de l'année (protection de la nidification).*

*Retrouvez le détail de la réglementation relative aux haies sur la fiche « BCAE VII maintien des éléments topographiques ».*

NOM, PRÉNOMS OU RAISON SOCIALE .....

ADRESSE.....

n° PACAGE .....

n° SIRET.....

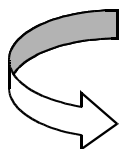
**Déclare :**

la suppression définitive, sans réimplantation, d'un linéaire de haies pour le motif suivant :

- création d'un nouveau chemin d'accès rendu nécessaire pour l'accès et l'exploitation de la parcelle, dans la limite de 10 mètres de large
- création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire
- gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative (éradication d'une maladie de la haie)
- défense de la forêt contre les incendies (décision administrative)
- réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique
- travaux déclarés d'utilité publique (DUP)
- opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique ; l'opération doit faire l'objet d'un conseil environnement par un organisme reconnu dans l'arrêté ministériel relatif aux règles BCAE

HAIES À SUPPRIMER		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
<b>TOTAL LINEAIRE (mètres):</b>		

**Justificatifs à fournir en complément de la présente déclaration :**



- Joindre un plan RPG PAC sur lequel vous identifierez, à l'aide d'un crayon rouge, la ou les haies arrachées. Vous veillerez également à préciser les longueurs des haies supprimées.
- Joindre également les documents justificatifs (projet de création de chemin, permis de construire, décision préfectorale autorisant la suppression, projet de réhabilitation d'un fossé, projet de DUP, document d'un organisme reconnu validant l'opération d'aménagement foncier et documents de consultation du public)

**A** ..... **le** .....

Je certifie que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et je joins les pièces justificatives correspondantes.

**SIGNATURE(S)** (le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC).